

Direction du développement du territoire
et études techniques
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone : 514 493-8086

DEMANDE DE TOURNAGE

DÉTAILS DU DEMANDEUR

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

DESCRIPTION DU TOURNAGE

Date du tournage : _____ En cas de pluie : _____

Lieu (x) du tournage : _____

Description du tournage : _____

Autre : _____

Documents à nous transmettre :

- Formulaire « Demande de tournage ».

En raison des diverses analyses et vérifications que nous devons effectuer, il s'avère nécessaire de nous transmettre votre demande de tournage **cinq (5) jours ouvrables** avant la date prévue, soit par :

- courrier électronique à : amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca
- télécopieur au 514 493-8089

Conditions à suivre, lorsque l'arrondissement d'Anjou autorise un tournage :

- Vous devez informer les résidants des environs au moins deux (2) jours à l'avance, au moyen d'un avis préparé à cet effet.
- À l'exception des moments des prises de vue, vos activités ne nuiront d'aucune façon à la circulation locale. Seuls les véhicules indispensables à vos opérations seront garés dans les rues résidentielles et uniquement durant la journée de tournage. Tous les véhicules ne devront d'aucune façon nuire à l'accessibilité des véhicules d'urgence et ne pas obstruer les entrées charretières, à l'accès aux bornes d'incendie, de même que les trottoirs.
- Ce tournage sera effectué en fonction de l'horaire que vous nous aurez présenté et vous verrez à ce qu'il n'y ait aucun bruit ou éclairage susceptibles de troubler la tranquillité du voisinage **avant 7 h le matin et après 20 h le soir, du lundi au vendredi, et avant 8 h le matin et après 17 h le soir, les samedis et les dimanches.**

De plus, assurez-vous que votre demande respect les divers dispositions du règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607)